INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 9 juin 2026 à 19h30.

N° de résolution ou annotation

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Céline Robillard, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, messieurs François Boisjoly, Marco Boudreault, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et monsieur Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier adjoint.

2026-06-235 **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19h30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-236 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(235) 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
(236) 2. Adoption de l'ordre du jour;
(237) 3. Approbation du procès-verbal du 12, 19 et 25 mai et 1er juin 2026;
(238) 4. Information et suivi de dossiers;
5. Période de questions;
6. Administration :
(239) 6.1 Dépôt du rapport financier 2025;
6.2 Dépôt du rapport des formations obligatoires des élus municipaux;
(240) 6.3. Personnel;
(241) 6.4. Fonds Régions Ruralité, Volet 3 Signature Innovation - autorisation à demander des soumissions;
(242) 6.5 Lanoraie Montagrier - objets promotionnels;
(243-244) 6.6 Émissaire Laroche;
(245) 6.7 Avis de motion et dépôt d'un projet modifiant le règlement 109-2020 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;
6.8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement 144-2025 sur la compensation et la tarification de la consommation de l'eau; **[reporté]**
(246) 6.9. Adoption du projet de règlement 138-1-2026 – ajout de délégations de pouvoir de contracter pour la coordonnatrice à la culture et le coordonnateur aux loisirs;
7. Sécurité publique :
(247) 7.1 Groupe de travail sur la sécurité routière - nominations;
8. Travaux publics :
(248) 8.1 Éclairage public;
(249) 8.2. Travaux municipaux – Secteur rues Eugène-U.-Piché et Joseph-Alphonse-Lusignan;
(250) 8.3 Hôtel de ville – appareil de climatisation;
9. Hygiène du milieu :
(251) 9.1 Vidange des étangs aérés et disposition des boues - dépôt des soumissions;
(252) 9.2 Acquisition d'un véhicule;
10. Loisirs et culture :
(253) 10.1 Groupe de travail culturelle;
(254) 10.2 Péchés mignons – budget;
11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
(255) 11.1 Séance publique de consultation – projet de règlement 1087-1-2026 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme – omnibus;
(256) 11.2 Groupe de travail pour la politique de l'arbre –demande au PAC rural;
(257) 11.3 Comité consultatif en urbanisme - nominations;

Formules d'Affaires CCL (416) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

(258) 11.4 Demande de démolition :
(259) 11.4.1 18, rue Antonio-Mondor;
(260) 11.4.2 176, Grande Côte Est;
(261) 11.4.3 416, Grande Côte Ouest;
(262-267) 11.5 Demande de dérogation mineure – 71, rue Émile;
(268) 11.6 Demandes PIIA;
(269-274) 11.7 Contribution pour fins de parcs et terrains de jeux;
(275) 12. Courrier;
13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
15. Période de questions;
(276) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-237 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12, 19 ET 25 MAI ET 1ER JUIN 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 12, 19, 25 mai et du 1er juin 2026 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-238 **DEMANDE FERMETURE DE RUE – ÉVÈNEMENTS PRIVÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec Baron F.C. Barbier, Bar et Café inc. pour trois fermetures ponctuelles d'une portion de la rue Louis-Joseph-Doucet et l'occupation du domaine public pour la tenue d'évènements les 20 juin, 27 juin et 29 août prochain.

Que ladite entente comprenne également le prêt de barrière de foule et de signalisation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PÉRIODE DE QUESTION – AUCUNE QUESTION

2026-06-239 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le rapport financier et le rapport de la vérificatrice au 31 décembre 2025 de la Municipalité de Lanoraie, présentés par Mme Gabrielle Clément, CPA auditrice, de la firme Michaud Clément inc., soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport des formations obligatoires des élus municipaux. Ce rapport sera publié sur le site de la Municipalité.

2026-06-240 **PERSONNEL - EMBAUCHE BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour pourvoir le poste de préposé à la bibliothèque à temps partiel.

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines a mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, à la suite de la recommandation de la responsable des ressources humaines, l'embauche de monsieur Olivier Houle à titre de préposé à la bibliothèque, et ce, selon la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-241 **FONDS RÉGION RURALITÉ, VOLET 3 - SIGNATURE INNOVATION - AUTORISATION À DEMANDER DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE l'espace adjacent à l'Escale-du-Roy a été retenu comme espace à aménager dans le cadre du volet 3 - Signature et innovation au Fonds région ruralité, lequel projet est porté par la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de ces lieux vise à permettre aux touristes et excursionnistes de s'informer des attraits de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie collabore à titre de partenaire dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

Que le conseil autorise le directeur des travaux publics à demander des soumissions pour les travaux à être réalisés dans le cadre du Volet 3 Signature et innovation au Fonds région ruralité conformément aux plans réalisés par Stéphane Allard, ing.

Le maire demande le vote.

N° de résolution ou annotation

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-242

LANORAIE MONTAGRIER - OBJETS PROMOTIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 1500 $ pour l'acquisition d'articles promotionnels à l'effigie de la Municipalité de Lanoraie, lesquels seront notamment distribués dans le cadre du Jumelage Lanoraie-Montagrier.

Que le service Vie Citoyenne soit autorisé à distribuer les items excédentaires dans le cadre de ses activités.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-243

ÉMISSAIRE LAROCHE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET D'UNE SERVITUDE

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont intervenues avec le propriétaire des lots 4 165 979 et 4 166 000 et la Municipalité, lesquelles négociations avaient pour objectifs l'acquisition d'une parcelle de terrain et d'une servitude.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'entériner les ententes intervenues en date du 26 mai dernier, lesquelles prévoient le versement d'une somme de 3000 $ au propriétaire à titre de compensation pour la mise en place de la servitude sur le lot 4 166 000 et d'une somme de 3000 $ au propriétaire à titre de compensation pour l'acquisition d'une parcelle du lot 4 165 979 d'environ 6.91 m2;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à retenir les services des professionnels requis pour procéder à la préparation des plans ou contrats nécessaires;

D'autoriser le maire de la Municipalité de Lanoraie, monsieur André Villeneuve et le directeur général et greffier trésorier, Monsieur Marc-André Maheu, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces ententes;

Que le montant de 6000 $ prévu à titre de compensation soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-244

ÉMISSAIRE LAROCHE –RÈGLEMENT D'EMPRUNT 150-2026

Le conseiller Marco Boudreault, donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à une prochaine séance, le règlement numéro 150-2026 décrétant un emprunt de 995 000 $ pour les travaux d'aménagement d'un émissaire pluvial pour le drainage du réseau routier concernant le secteur situé au sud de la rue Notre-Dame et dépose le projet de règlement 150-2026, lequel sera adopté à une séance subséquente.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2026-06-245 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 109-2020 RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE**

La conseillère Lucie Ouellet, donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à une prochaine séance, le règlement et dépose le projet de règlement 109-1-2026, projet de règlement modifiant le règlement 109-2020 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2026-06-246 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 138-1-2026 – AJOUT DE DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DE CONTRACTER POUR LA COORDONNATRICE À LA CULTURE ET LE COORDONNATEUR AUX LOISIRS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 138-1-2026 – ajout de délégations de pouvoir de contracter pour la coordonnatrice à la culture et le coordonnateur aux loisirs tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-247 **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – NOMINATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les personnes suivantes soient nommées sur le groupe de travail sur sécurité routière :

- Karl-Alexandre Barault
- Doris Boisjoly
- Rosalie Chevrette
- Marlene Clergema
- Papa Amath Diallo
- Patrice Laforest
- Gabrielle Lafortune

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-248 **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 5 300 $ soit autorisé pour procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des rues Cayer et Georges.

Que ce montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2026-06-249 **TRAVAUX MUNICIPAUX – SECTEUR RUES EUGÈNE-U.-PICHÉ ET JOSEPH-ALPHONSE-LUSIGNAN**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente P2024-01 intervenue entre la Municipalité de Lanoraie et Les Vallons inc., lequel a été ratifié par la résolution 2024-12-469;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prévoit que le promoteur procède à la réalisation de travaux à la demande de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 162 928 $, taxes nettes, pour la réalisation de ces travaux, lequel montant pourra être ajusté, en fonction des quantités réellement exécutées;

Que ce montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-250 **HÔTEL DE VILLE – APPAREIL DE CLIMATISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 3420 $ pour le remplacement de l'unité de climatisation de la salle des archives de l'hôtel de ville.

Que ce montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-251 **VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS ET DISPOSITION DES BOUES - DÉPÔT DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la vidange et la valorisation des boues de ses étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public par l'entremise du site SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE la conformité de cette soumission a été validée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir la soumission de GFL Environnemental Services inc. au montant de 357 079,47 $ (taxes incluses)

Que ce montant soit pris à même le fonds réservé pour l'assainissement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2026-06-252 **ACQUISITION D'UN VÉHICULE**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule 03 utilisé par le Service d'aqueduc doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2026-05-201 prévoyait de procéder de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat auprès de Joliette Ford d'un fourgon de type Transit;

Que M. Benoit Foucreault soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin;

D'autoriser un budget de 94 500 $ pour l'acquisition et l'aménagement du véhicule;

Qu'un montant de de 10 000 $ soit pris à même le budget courant de la Municipalité, et que le solde soit financé à même le fonds de roulement lequel sera remboursé sur une période de 10 ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-253 **GROUPE DE TRAVAIL CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un examen des actions réalisées et à réaliser;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

QU'UN groupe de travail visant à mettre en œuvre, évaluer et revoir le plan d'action lié aux politiques culturelles de la Municipalité et de la MRC et formuler des recommandations au conseil à cette fin;

QUE le conseil municipal assujettisse le nouveau groupe de travail aux règles de régie interne concernant les groupes de travail consultatifs lesquelles sont jointes à la présente;

Qu'un appel de candidatures soit publié par le directeur général et greffier-trésorier pour combler les postes sur ce groupe de travail;

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-254 **PÉCHÉS MIGNONS – BUDGET**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget global de 17 300 $ pour la tenue des Péchés mignons. De ce montant est inclus la somme précédemment autorisée par la résolution 2026-02-062.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2026-06-255 **SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1087-1-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – OMNIBUS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu le 14 juillet 2026 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1087-1-2026 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-256 **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE DE L'ARBRE – DEMANDE AU PAC RURAL**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le dépôt d'une demande au PAC rural pour la réalisation d'un projet d'acquisition de données et de connaissance sur la canopée et les arbres municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-257 **COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME – NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait publier un avis d'appel de candidatures pour le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cinq personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces personnes ont pu être rencontrées par messieurs Marco Boudreault, conseiller, et André Villeneuve, maire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de Lanoraie, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

Mme Mélanie Cormier;
M. Jacques Cyr;
Mme Marie-Josée Gadoua.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-258 **DEMANDE DE DÉMOLITION – 18, RUE ANTONIO-MONDOR**

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif à la démolition 1084-2023;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la préservation de l'apparence architecturale et du caractère esthétique;

CONSIDÉRANT les coûts de restauration et le rapport faisant état du bâtiment;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 29 mai 2026;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la demande visant la démolition du bâtiment principal au 18, rue Antonio-Mondor conditionnellement à ce que le programme de réutilisation du sol dégagé, tel que présenté, soit respecté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-259

DEMANDE DE DÉMOLITION – 176, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif à la démolition 1084-2023;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT la préservation de l'apparence architecturale et du caractère esthétique;

CONSIDÉRANT les coûts de restauration et le rapport faisant état du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux rapports fournis ne justifient pas davantage la démolition;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 29 mai 2026;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande visant la démolition du bâtiment principal au 176, Grande Côte Est pour les raisons suivantes:

- L'état de l'immeuble ne justifie pas sa démolition par ses possibilités de rénovation;
- La détérioration de l'apparence architecturale et du caractère esthétique ne justifie pas la démolition du bâtiment.

Le maire demande le vote.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-260 **DEMANDE DE DÉMOLITION – 416, GRANDE CÔTE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif à la démolition 1084-2023;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT la dégradation de l'apparence architecturale et du caractère esthétique;

CONSIDÉRANT les coûts de restauration et le rapport faisant état du bâtiment;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 29 mai 2026;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la demande visant la démolition du bâtiment principal au 416, Grande Côte Ouest conditionnellement à ce que le programme de réutilisation du sol dégagé, tel que présenté, soit respecté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-261 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 71, RUE ÉMILE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le 71, rue Émile;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 5,84 mètres de la ligne avant alors que l'article 3.4.1.3.3 du règlement de zonage #269-90 prescrit une marge avant de 6 mètres, autorisant une dérogation de 0,16 mètre;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la demande de dérogation mineure au 71, rue Émile.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-262 **PIIA – 35, RUE DE L'ANCRAGE ET 47, RUE DES ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire au 35, rue de L'Ancrage et au 47, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont assujettis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE les projets visent la construction d'un bâtiment accessoire en conformité aux plans et documents soumis;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire au 35, rue de L'Ancrage et au 47, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-263 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 70 À 80, RUE DES ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis de nouvelles constructions au 70 à 80, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction de six (6) habitations contiguës;

CONSIDÉRANT la composition, le choix des éléments architecturaux et le choix des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de nouvelles constructions au 70 à 80, rue Étangs conditionnellement à ce que la façade avant-secondaire de l'unité 80 faisant face à la rue de L'Ancrage présente la même colonne de brique et le même chevron au pignon que la façade principale. À défaut, que le conseil refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2026-06-264 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 101, CHEMIN JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis d'enseignes au 101, chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1078-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'installation de deux enseignes en conformité aux plans et documents soumis ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande d'enseignes au 101, chemin de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère madame Lucie Ouellet dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20h48. Le quorum est maintenu.

2026-06-265 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 16, RUE ARPIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de rénovations extérieures au 16, rue Arpin;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1083-2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser les travaux de rénovation extérieurs suivants :

- Ajout de deux fenêtres blanches sur la façade avant;
- Changement de la porte en façade pour une porte de même modèle que les autres portes présentent sur le bâtiment;
- Ajout d'un balcon en façade de 1,22 mètre par 2,44 mètres en bois traité;
- Changement du revêtement extérieur par du vinyle tel que l'existant sur le reste du bâtiment;
- Ajout d'un balcon de 2,44 mètres par 3,66 mètres en bois traité avec un toit sur la façade latérale gauche;
- Installation d'une porte patio de couleur blanche sur la façade latérale gauche (donnant sur le balcon);

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de rénovations extérieures au 16, rue Arpin, conditionnellement à ce qu'un avant-toit soit ajouté au-dessus du nouveau balcon de la façade principal afin de s'agencer avec les entrées des autres logements du bâtiment.

À défaut, que le conseil refuse de faire droit à la présente demande.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Lucie Ouellet réintègre la séance à compter de 20 h50

N° de résolution ou annotation

2026-06-266

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 456, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire et de rénovations extérieures au 456, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire et à retirer la portion à l'arrière de l'abri d'auto;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de construction d'un bâtiment accessoire et de rénovations extérieures, conditionnellement à ce que le toit du bâtiment soit d'un versant afin de s'agencer à l'abri d'auto et au bâtiment principal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-267

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 384, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire en cour avant au 384, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1085-2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un garage isolé de 7,92 mètres par 11,58 mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT la résolution no 2025-07-269 du conseil municipal refusant de faire droit à la demande puisque le bâtiment ne démontrait pas clairement son caractère accessoire par son importante volumétrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet a depuis été retravaillé de manière à réduire de 35% la superficie initiale du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le caractère accessoire du bâtiment est clairement démontré;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 31 mars 2026

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de construction d'un bâtiment accessoire en cour avant au 384, Grande Côte Ouest.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-268

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de lotissement, portant la minute 15927 de M. Pascal Guilbault arpenteur-géomètre, lequel vise le remplacement du lot 4 164 306 dans le cadre de la demande de permis 2026-9004L;

CONSIDÉRANT l'article 7.01.2 du règlement de lotissement 106-92.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil informe le demandeur du permis 2026-9004L que le conseil désire que la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux soit exigible sous la forme d'une cession d'une partie des lots 6 646 756 et 6 646 781.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-269

GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE – CAMPAGNEMENT DE FINANCEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 $ à Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec), organisme qui, entre autres, aide à réduire le nombre de gravité des incidents de recherche et de sauvetage et à promouvoir la sécurité en milieu marin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-270

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et, conséquemment, le paiement de la cotisation annuelle 2025-2026 d'un montant de 100 $, et que la conseillère Céline Robillard soit mandatée comme représentante de la municipalité auprès de l'organisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2026-06-271 **ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE – ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2026-2027 au montant de 100 $.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-272 **PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT que le Programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux;

CONSIDÉRANT que les jeunes engagés dans le cadre de ce Programme contribuent directement à la prestation de services essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens;

CONSIDÉRANT que les coupures anticipées au Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population;

CONSIDÉRANT que les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada en matière d'intégration des jeunes au marché du travail nuisent à la planification municipale;

CONSIDÉRANT que le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'appuyer les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes;

De demander au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-273 **DEMANDE DE REMPLACEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

CONSIDÉRANT QUE ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques pour la santé associée à la baignade;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et à la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

CONSIDÉRANT QUE les plages publiques constituent des infrastructures récréotouristiques importantes pour les municipalités locales et pour la MRC, générant des retombées économiques significatives;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans ressources techniques ni financières adéquates;

CONSIDÉRANT QUE cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux et comparable de la qualité de l'eau des plages sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette décision.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De déplorer la décision du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mettre fin au programme Environnement-Plage;

De demander au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir ce programme ou de mettre en place un mécanisme assurant :

- un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
- un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;
- la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-274

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC - DEMANDE DE NORMES MOINS CONTRAIGNANTES

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des normes de construction ou de sécurité particulières applicables à certaines municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la RBQ sollicite la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au Code national du bâtiment (Code), dans le but d'en évaluer la pertinence et de définir les modalités les plus adéquates;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions du gouvernement provincial;
CONSIDÉRANT QUE la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration à leur mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une modification au Code survient avant qu'un projet n'ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires sont engendrés afin d'en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs adaptations au Code seraient requises afin d'optimiser la réussite des projets.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

De demander à la RBQ de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- de permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment;
- de maintenir les dispositions relatives à l'accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015;
- de donner une importance à l'empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise; les normes d'accessibilité universelle ne devraient pas compromettre la quête de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-275

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 856 664.42 $ soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 08 À 21 H 33

2026-06-276

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21h33

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104